

mencement de la session. Je me procurerai un exemplaire de ce rapport, et je l'enverrai à mon honorable ami. En attendant, je dois dire que les lignes téléphoniques et télégraphiques, dont il est parlé ici comme étant mises en service par l'Etat, ne sont point une entreprise commerciale. Il en coûte beaucoup tous les ans pour en soutenir l'exploitation, et je suppose que le déficit serait de 60 à 70 mille dollars. Règle générale, ces lignes desservent des régions où une société commerciale ne trouverait point son profit. Dans certaines parties par exemple, du nord de la Colombie-Anglaise, et jusqu'au Yukon, il y a des lignes dont le service est maintenu avec grande perte. Ce n'en est pas moins un service que l'on ne peut commodément abandonner. Je suis sûr que l'on n'aimerait guère à voir le Yukon sans communications télégraphiques. Dans l'est du Canada, ces lignes sont pour la plupart situées dans des régions où les établissements sont clairsemés et où le service n'existerait point si le Gouvernement ne le fournissait pas lui-même.

M. REID (Mackenzie): Dans le territoire du Yukon, nombre de lignes sont doubles; dans les petites villes qui longe le Grand-Tronc-Pacifique, vous trouverez sur une certaine distance deux bureaux de télégraphe; celui du Grand-Tronc-Pacifique et celui de territoire. La chose a lieu à quelle distance à l'est d'Hazelton, là où la ligne du Yukon se détache de celle du Grand-Tronc-Pacifique et traverse le Pacifique-Canadien à Ashcroft. Je ne vois guère le nécessité de maintenir ces deux bureaux de télégraphe ou de téléphone dans chacune des villes où passe la ligne du Grand-Tronc-Pacifique, qui est parallèle au réseau du Yukon. Il me semble que l'on pourrait à cet égard faire quelque économie: là où le réseau du Yukon touche la ligne télégraphique du Grand-Tronc-Pacifique, on pourrait supprimer le service du réseau et ne pas le doubler à partir de là jusqu'au point où il se détache du Grand-Tronc-Pacifique et passe à travers la ligne du Pacifique-Canadien pour se rendre à Ashcroft.

M. CURRIE: La ligne dessert un certain nombre de localités entre Hazelton et Ashcroft.

M. REID (Mackenzie): C'est le ministre que j'interroge, et non pas l'honorable député.

L'hon. M. McCURDY: J'ai quelque peu étudié cette affaire, et j'admets avec mon honorable ami qu'il y a lieu à des améliorations en conséquence desquelles peuvent être

[L'hon. M. McCurdy.]

retenus les services nécessaires et faire une économie considérable d'argent. C'est là un point qui devra être examiné à une date prochaine.

M. MICHAUD: Combien de milles de lignes télégraphiques y a-t-il au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. McCURDY: Je n'ai pas le renseignement que me demande là l'honorable député, mais je crois qu'il se trouve dans le rapport annuel déposé sur le bureau au commencement de la session. Le ministère exploite 11,821 milles de lignes terrestres, 336 milles de câbles sous-marins et il possède 1,179 bureaux.

M. REID (Mackenzie): Le service de la Saskatchewan est excellent, il comprend des lignes de l'Etat pour communication à longue distance et les réseaux de la campagne appartiennent à des compagnies privées, généralement composées de cultivateurs. Quelles sont les lignes de la Saskatchewan que le Gouvernement exploite?

L'hon. M. McCURDY: Ce rapport le dit, mais à mon grand regret, je ne l'ai pas sous la main.

M. REID (Mackenzie): Le rapport annuel?

L'hon. M. McCURDY: Oui.

M. REID (Mackenzie): Alors, je vais le consulter.

Le crédit est adopté.

Démobilisation.—Travaux publics, \$750,000.

M. McMASTER: Comment se fait-il que ce crédit ait été inscrit au budget sous la rubrique de démobilisation?

L'hon. M. McCURDY: C'est encore un exemple que le ministre des Travaux publics subit les responsabilités des autres ministères. En étudiant le budget, mon honorable ami a dû remarquer que les travaux publics proprement dits ne représentent qu'une bien faible partie des dépenses du ministère. C'est le ministre des Travaux publics qui est l'agent de louage des édifices publics. Par suite de la démobilisation il nous est resté des hôpitaux, des maisons de convalescence et d'autres édifices qui avaient servi à la guerre et que nous étions engagés à rendre à leurs propriétaires à la fin du terme prévu pour leur occupation par le ministre de la Milice. Ces dépenses proviennent surtout de ce qu'il a fallu remettre des édifices en bon état et les meubler de nouveau.